**ADEME**

**APPEL A PROJET FORMES EMERGENTES DE TOURISME 2023**

**Tutoriel pour accompagner les porteurs de projets écotouristiques**

Dans le cadre de l’Appel à Projet Formes Émergentes de Tourisme (AAP-FET), le porteur de projet doit s’inscrire dans une démarche de tourisme responsable (développement durable) et plus précisément se positionner sur l’Écotourisme ou le Slow tourisme à travers ses prestations, ses offres et ses produits.

Vous pouvez contacter les référents identifiés du réseau ADN Tourisme en mesure de vous accompagner pour vous aider à structurer, à partir de l’existant, des prestations, des offres ou des produits touristiques relevant soit de l’Ecotourisme, soit du Slow tourisme, suivant le positionnement que vous choisirez.

Pour vous aider à monter le dossier, le présent document suit progressivement 3 étapes :

* 1ère étape : l’état des lieux des composantes touristiques de votre structure
* 2ème étape : l’identification des composantes qui relèvent de l’Ecotourisme
* 3ème étape : la feuille de route pour développer ou améliorer le projet d’Ecotourisme.

|  |
| --- |
| **DEFINITION – ECOTOURISME**Le caractère « spécifique » de l'Ecotourisme face aux autres formes de Tourisme Responsable est la « composante éducative et la médiation à l'environnement ».Selon la déclaration de Québec (Sommet Québec, ONU, 2002), l'Écotourisme englobe tous les principes du Tourisme Responsable et se distinguent par les principes suivants : * Il contribue activement à la protection et à la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
* Il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être,
* Il propose aux visiteurs une sensibilisation, interprétation du patrimoine naturel et culturel,
* Il se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de "petits groupes".

Dans notre cas, nous le définirons par les quatre critères suivants : * La pédagogie (1) : les démarches et les contenus dans leur formulation et leurs fonds pour permettre un apprentissage, une acquisition de connaissance théoriques et pratiques, des patrimoines, de la nature, et de l’environnement, à l’écosystème, à la biodiversité du lieu ;
* La médiation (2) : les moyens et les supports de la communication et de l'information ;
* Avoir recours aux mobilités bas-carbone (3) : pratiques des mobilités collectives, partagées et/ou actives pour favoriser une découverte approfondie et participer à la baisse de l’empreinte carbone de la mobilité touristique ;
* La protection et la valorisation raisonnée des patrimoines (4) : action de conservation des patrimoines du territoire, du maintien de la biodiversité, du respect des ressources disponibles…

  |

* **Point d’attention** : L’Ecotourisme peut s’appliquer aux prestations et aux offres touristiques existantes, à qualifier, qu’elles appartiennent à l’agritourisme, à l’œnotourisme, au tourisme culturel, au tourisme de pleine nature etc.

**DÉFINIR LES COMPOSANTES DES PRESTATIONS, DES OFFRES, DES PRODUITS ECOTOURISTIQUES QUALIFIÉS**

Trois tutoriels sont proposés pour mieux appréhender l’écotourisme appliqués aux prestations, offres et produits touristiques et vous accompagner ainsi sur le positionnement de votre structure. Chaque tutoriel est composé d’un tableau à entrées multiples à compléter ainsi que d’explications détaillées sur les modalités de remplissage.

* Tutoriel 1 : état des lieux de la structure et de son activité.
* Tutoriel 2 : les offres de la structure au prisme de l’Ecotourisme.
* Tutoriel 3 : la feuille de route Ecotourisme des offres de votre structure.
* Pour le remplissage de ces trois tutoriels, il est possible de s’appuyer sur les explications [d’un webinaire (à partir de 16 minutes 30 secondes) réalisé en 2021 dans le cadre de l’AAP Slow tourisme](https://www.dailymotion.com/video/x844gli). A noter, l’AAP Slow tourisme 2021 concernait uniquement des projets slowtouristiques mais le principe des tutoriels restent le même. Le graphisme et la mise en page des tableaux ont évolué, il n'y a pas de cases à cocher et de menus déroulants, ni d'automatisation des remplissages dans cette nouvelle version. Merci d’en prendre note.
1. ***Première étape : Tutoriel 1 - état des lieux de la structure et de son activité***

À quoi sert le tutoriel ?

La première étape consiste à réaliser l’inventaire qualitatif de toutes les composantes existantes de votre structure et de votre activité.

Cette première étape est commune aux séries de tutoriels dédiés à l’Écotourisme et au Slow tourisme. En effet si vous vous apercevez que vous vous êtes trompés de positionnement au cours de votre démarche, cette première étape est identique pour l’Ecotourisme et le Slow tourisme. Il vous est possible de conserver le tutoriel 1 « état des lieux » rempli et de « passer » au tutoriel 2 du positionnement finalement retenu.

Comment remplir le tutoriel ?

La première colonne intitulée « les composantes de mon offre » liste les différentes typologies potentielles de votre offre (qui sont détaillées ci-dessous).

La seconde colonne intitulée « Inventaire des éléments de l’offre » vous permet de lister et de décrire les composantes constitutives de votre structure. N’hésitez pas à être exhaustif. Ce peut-être dans les détails que se niche une pépite.

Les composantes de votre offre peuvent être des patrimoines naturels, des patrimoines culturels bâtis, des aménagements et des équipements touristiques, des patrimoines matériels et immatériels, des prestations assurées. Toutes ces composantes peuvent être intégrées à la structure ou à l’entreprise (internes) ou se trouver à l’extérieur de la structure (externes).

Vous pourrez également distinguer :

* Les éléments majeurs qui correspondent à votre cœur de métier, à l’activité première de votre entreprise, ceux attendus par le visiteur (exemple pour un hôtel : l’accueil et les outils de réservation, la chambre et ses services, le petit déjeuner, voire le dîner, le coin bar lounge, ainsi que les prestations aujourd’hui indispensables telles que l’accès gratuit au wifi, le room service, etc… souvent en lien avec le classement de l’hôtel) ;
* Les éléments complémentaires qui viennent enrichir les prestations de base et qui souvent donnent sa singularité à votre entreprise (exemple pour un hôtel : salles de lecture, de télévision, de séminaire, salons divers, jardins, parcs, terrasses, animations et évènements…). Attention cependant : dans le cadre de votre offre, vous pouvez considérer des éléments complémentaires comme majeurs parce qu’ils jouent un rôle essentiel dans la qualité, la singularité, l’intérêt de votre offre…

La troisième colonne intitulée « Localisation » vous permet de préciser si la composante est intégrée à votre structure, ou si elle se déroule à l’extérieur et fait éventuellement appel à l’intervention d’un tiers pour la réaliser, à préciser et qualifier dans la dernière colonne.

**Tutoriel 1 : état des lieux de la structure et de son activité**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Les composantes de mon offre | Inventaire des éléments de l’offre (contenus détaillés) | Localisation (dans ou hors de la structure) | Intervenants extérieurs |
| Sites, paysages, milieux naturels, cadre de vie…\* | -- |  |  |
| Sites patrimoniaux, bâtis…\*\* | -- |  |  |
| Patrimoines immatériels\*\*\* | -- |  |  |
| Activités touristiques et prestations de services | -- |  |  |
| Equipements, aménagements touristiques | -- |  |  |
| Activités et prestations autres, dont accueil, formation  | -- |  |  |

\* éléments paysagers de l’entreprise (parc arboré, étang, jardin, bois…) et hors de l’entreprise (paysages naturels, agricoles… ; cadres et sites de l’exercice de la prestation extérieure…) ;

\*\*patrimoine bâti de l’entreprise (bâtiment historique ou de caractère…) et patrimoine bâti extérieur (ex : entreprise située dans un village historique, patrimoine industriel existant…) ;

\*\*\*sont qualifiés de patrimoines immatériels, des composantes de vos offres telles que des recettes de cuisines locales, des récits, des contes et des légendes, de la musique et des danses locales, des soirées évènementielles (observation des étoiles, dégustation de produits locaux, randonnées thématiques [brame du cerf…]), des animations, des fêtes locales et des festivals…).

1. ***Deuxième étape : les composantes de votre structure au prisme de l’Écotourisme***

À quoi sert le tutoriel ?

La deuxième étape va vous permettre de qualifier les éléments de votre structure qui peuvent relever de la dimension de l’Écotourisme.

Le tutoriel vous propose de formuler les composantes de votre offre qui peuvent participer facilement à l’Écotourisme, qualifié selon quatre regroupements de critères (cf. première ligne du tableau).  Ces éléments après quelques éléments d’améliorations, d’évolutions ou d’investissement (cf. colonne nommée « Éléments à améliorer ou à créer ») pourraient relever de l’Ecotourisme. Ces « éléments à créer ou améliorer » vous permettront d’écrire ensuite la feuille de route de votre structure (cf. Tutoriel 3), qui vous permettront de rédiger plus facilement le dossier de candidature à l’AAP FET 2023, et qui devront être étayés dans le document description technique du projet.

Comment remplir le tutoriel ?

Dans la première colonne intitulée « **Les composantes et éléments de votre offre**», vous notez, ligne après ligne, toutes les éléments détaillés de votre offre que vous avez inventoriées dans la 2ème colonne du tutoriel 1 « Etat des lieux ».

Il s’agira de distinguer, comme pour le tutoriel 1, les éléments majeurs de l’offre en lien avec l’activité première de votre structure qui correspondent à votre cœur de métier, des éléments complémentaires de l’offre qui viennent enrichir les prestations de base et qui souvent donnent sa singularité à votre structure. **Attention cependant** : dans le cadre de votre offre, vous pouvez considérer des composantes complémentaires comme majeures parce qu’elles jouent un rôle essentiel dans la qualité, la singularité votre offre, etc. Dans la deuxième colonne, sont notés, pour chaque élément, les **« Éléments à améliorer ou à créer ».** Il s’agit de repérer la contribution potentielle de chacun des éléments de votre offre à tel ou tel critère de l’Écotourisme.

Les 4 colonnes suivantes qualifient les principaux critères de l’Écotourisme regroupés suivant quatre thèmes (détaillés ci-dessous) :

* La pédagogie (1) : les démarches et les contenus dans leur formulation et leurs fonds pour permettre un apprentissage, une acquisition de connaissance théoriques et pratiques, des patrimoines, de la nature, de l’environnement, des écosystèmes, etc. ;
* La médiation (2) : les moyens et les supports de la communication et de l'information ;
* Avoir recours aux mobilités bas-carbone (3) : pratiques des mobilités collectives, partagées et/ou actives pour favoriser une découverte approfondie et participer à la baisse de l’empreinte carbone de la mobilité touristique ;
* La protection et la valorisation raisonnée des patrimoines (4) : action de conservation des patrimoines du territoire, du maintien de la biodiversité, du respect des ressources disponibles

**Tutoriel 2 :** **les composantes des offres de votre structure au prisme de l’Écotourisme**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Les critères de l’Ecotourisme en FranceLes composantes et éléments de votre offre | **La pédagogie (1)** | **La médiation (2)** | **Les mobilités bas-carbone (3)** | **La protection et la valorisation raisonnée des patrimoines (4)** |
| Composante A  | Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Composante B | Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Composante C | Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Composante D | Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |
| Eléments à améliorer ou à créer |  |  |  |  |

* **La pédagogie (1)** recouvre les démarches et les contenus dans leur formulation et leurs fonds pour permettre un apprentissage, une acquisition de connaissance théoriques et pratiques.

Approche pédagogique de sensibilisation, d’information, d’interprétation des patrimoines, de la nature et de l’environnement :

* + Capitaliser et développer les connaissances des composantes de l’environnement, du terroir, de la nature et de ses écosystèmes, de la biodiversité, des patrimoines... ; des impacts directs et indirects de la structure, de l’entreprise, des activités sur l’environnement, le territoire, la nature, la biodiversité… ;
	+ Collecter des données, des documents existants, des coordonnées des personnes et structures ressources ;
	+ Choisir et élaborer des contenus pédagogiques qualifiés permettant de mieux faire comprendre la fragilité, les richesses, la protection et la valorisation de l’environnement, de la nature, des patrimoines et de la culture locale, le respect des habitants ;
	+ Participer aux changements de comportement des visiteurs : promouvoir la sobriété (amener à questionner le besoin et les usages), la démarche zéro waste (les 5 R : refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre), le respect des capacités de charge (limites d’acceptabilité du site et du milieu), la gestion raisonnable des ressources telles que l’eau et l’énergie, la préservation de la forêt et la prévention incendie, la sensibilisation au changement climatique et à ses impacts (perturbation du cycle de l’eau, canicule et vague de chaleur, augmentation du niveau des mers etc.), la sensibilisation aux pratiques d’adaptation au changement climatique et plus particulièrement les solutions d’adaptation fondées sur la nature, les pratiques de sport et activités de loisirs tout en respectant la biodiversité, les achats responsables, l’utilisation de matériaux écologiques et durables, etc. ;
	+ Sensibiliser sur les solutions mobilisées par les prestataires touristiques (récupération des eaux de pluie, etc.) pour répondre aux enjeux du tourisme responsable sur le territoire

* **La médiation (2)** recouvre les moyens et les supports de la communication et de l'information dédié à l’environnement, à la nature, au site, à l’écosystème, à la biodiversité du lieu (…), à savoir :
* Qualifier les discours d’accueil, de visite et/ou de découverte du site et/ou de l’entreprise à l’oral ou à l’aide de supports pédagogiques, adaptés aux clientèles accueillies ;
* Assistance d’entités « ressources » capables d’accompagner dans son approche environnementale, les contenus et la rédaction des supports pédagogiques ;
* Enrichir et actualiser les supports pédagogiques, les dispositifs, les équipements et les aménagements pédagogiques ;
* Rencontres et débats organisés sur les thèmes de l’environnement, de la nature, de l’écologie avec les visiteurs, des habitants et des acteurs locaux et territoriaux « experts » sur les thèmes abordés ;
* Prestations de médiation favorisant la bonne perception/acquisition des messages via une animation active et participative notamment sur la fragilité des milieux et les évolutions climatiques, l’écologie et l’environnement (ateliers, visites, événements festifs, écomusée...)
* **Les mobilités bas carbone (3)** visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre que ce soient les transports à destination (utilisation privilégiée des mobilités collectives ou partagées) ou que ce soient les transports sur place (mobilités actives en priorité). Le développement de ce type de mobilités implique :
	+ - La mise en avant des émissions de GES des différentes formes de mobilité pour se rendre sur le site (mise à disposition d’un calculateur sur le site internet de type « [mon impact transport](https://datagir.ademe.fr/apps/mon-impact-transport/)»)
		- Le transport à destination : valoriser les formes de mobilité les moins impactantes et donner toutes les informations utiles pour faciliter le transport des clients à destination (train et gare d’arrivée la plus proche, organiser et encourager le covoiturage, l’utilisation des transports en commun, assurer la réception des voyageurs aux gares d’arrivées, mutualiser les moyens avec d’autres acteurs locaux également engagés dans la démarche) ;
		- Le transport sur place : proposer les prestations et les produits « écotouristiques » en ayant recours, si nécessaire, aux mobilités actives (balades pédestres, à vélo, à cheval…) au service d’une découverte en profondeur, qualitative et pédagogique de l’environnement, de la nature, des écosystèmes, de la biodiversité ;
* **La protection et la valorisation raisonnée des patrimoines (4)** qu’ils soient naturels, culturels, matériels et immatériels (…) interrogent les conditions selon lesquelles il est possible de mettre en tourisme ces patrimoines sans leur porter atteinte et comment saisir l’opportunité de cette valorisation pour renforcer leur conservation.

Ce critère implique donc de :

* + - Privilégier l’usage et la valorisation des ressources locales, des producteurs locaux et des circuits courts ;
		- Privilégier les démarches de sobriété d’utilisation des ressources, porter attention aux économies d’énergie, à la consommation d’eau, la gestion des déchets etc.
		- Avoir une politique d’achat responsable (aliments bio, locaux, de saison, produits écolabellisés et écoresponsables, etc.)
		- Organiser de sorties naturalistes ou de découverte du territoire sur des périodes temporelles identifiées qui ne puissent pas troubler la biodiversité, ni les communautés locales.
		- Favoriser le développement d’offres touristiques quatre saisons et diversifiées afin de limiter les pics de sur-fréquentation, les conflits d’usage (eau, énergie, etc.), et l’impact sur les écosystèmes.
		- Privilégier la réhabilitation de bâtiments anciens et/ou le développement d’aménagements modulables et réversibles qui puissent évoluer au gré des pratiques touristiques et des aléas climatiques.
1. **Troisième étape :** **La feuille de route écotouristique des offres de votre structure**

À quoi sert ce tutoriel ?

La troisième étape va vous permettre d’établir un prévisionnel des actions à conduire pour améliorer ou créer vos prestations, vos offres et vos produits écotouristiques. Les actions et évolutions à 18 mois correspondent sans doute à celles que vous allez inscrire dans le cadre du projet déposé en réponse à l’AAP (durée de réalisation du projet).

Comme vous venez de le vérifier dans le tutoriel 2, certaines composantes et certains éléments de votre structure peuvent être mobilisés, améliorés, voire créés pour vous permettre de proposer des prestations, des offres et des produits écotouristiques.

Vous pouvez, avec l'aide du tutoriel 3 ci-dessous, formuler la feuille de route de votre structure, c’est-à-dire préciser les éléments que vous pouvez aisément améliorer voire créer à court terme (18 mois) et ceux qui peuvent être éventuellement améliorés ou crés à moyen terme (2 à 4 ans) pour encore mieux vous inscrire dans l’Écotourisme en proposant des prestations, des offres et des produits écotouristiques. Pour ce faire, vous travaillez à partir des éléments notés dans le tutoriel 2.

Dans le tutoriel ci-dessous, nous retrouvons la distinction introduite aux tutoriels 1 et 2, entre les éléments majeurs de la structure en lien avec l’activité première de votre entreprise qui correspondent à votre cœur de métier, et les éléments complémentaires de la structure qui viennent enrichir les prestations, les offres et les produits de base et qui souvent donnent sa singularité à votre entreprise. Attention cependant : vous pouvez considérer des éléments complémentaires comme majeurs parce qu’ils jouent un rôle essentiel dans la qualité, la singularité, l’intérêt de votre projet futur.

**Nota Bene** : Une offre pourra être qualifiée d’Écotourisme et reconnue comme telle par les visiteurs et/ou les hôtes si ses éléments majeurs s’inscrivent dans la démarche « Écotourisme », complétés par des éléments complémentaires « Écotourisme » qui viennent renforcer le positionnement.

Comment remplir le tutoriel ?

Le tutoriel 3 est composé de deux parties :

* La première partie concerne les éléments majeurs de votre structure à améliorer ou à créer.
* La seconde partie concerne les éléments complémentaires de votre offre à améliorer ou à créer.

Il se lit et se remplit par ligne, une ligne correspond à un élément.

Dans la première colonne de ce tutoriel, vous indiquez les composantes de votre offre telles qu’elles apparaissent dans la première colonne du tableau 2. Placez par ordre de priorité les composantes que vous considérez comme primordiales et ainsi de suite.

Dans la deuxième colonne, vous mentionnez les actions concrètes que vous avez indiquées comme possibles et souhaitables pour répondre aux critères de l’Écotourisme (dans le tutoriel 2, les colonnes 1, 2, 3, 4) et que vous pensez pouvoir mettre œuvre dans le cours des prochains 18 mois et donc correspondre à la durée de réalisation de votre projet en lien avec l’AAP Formes Emergentes de Tourisme.

Dans la troisième colonne, vous mentionnez les actions concrètes que vous avez indiquées comme possibles et souhaitables pour répondre aux critères de l’Écotourisme (dans le tableau 2, les colonnes 1, 2, 3, 4) et que vous pensez pouvoir mettre œuvre avant la fin de la quatrième année.

**Nota Bene :** N’hésitez pas à regrouper certaines actions pour qualifier des interventions cohérentes, tout en veillant à conserver les informations détaillées que vous avez portées au tutoriel 2. Ce sont en effet des éléments majeurs concernant les valeurs de l’Écotourisme et leur traduction pour votre propre entreprise.

**Tutoriel 3 : La feuille de route écotouristique des offres de votre structure**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| LES ELEMENTS MAJEURES DE L’OFFRE À AMÉLIORER OU À CRÉER | ÉVOLUTIONS À COURT TERME (1 à 18 mois) | ÉVOLUTIONS À MOYEN TERME (2 à 4 ans) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| LES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE L’OFFRE À AMÉLIORER OU À CRÉER | ÉVOLUTIONS A COURT TERME (1 à 18 mois) | EVOLUTIONS À MOYEN TERME (2 à 4 ans) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |